MARCQ-EN-BARŒUL

LES TRAVAUX DE PAVAGE. — Des travaux de pavage sont actuellement effectués rue de Richus. Ils ne seront complètement terminés que le jeudi 28 juin dans la soirée. Durant ce laps de temps, la rue de Richus ne sera interrompue que dans la partie comprise entre le pont du canal et le pavé du Quesne. La première partie de la rue sera donc accessible aux voitures.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal de Marcq se réunira en séance ordinaire, jeudi soir, à 8 heures, pour délibérer sur les questions qui figurent à l'ordre du jour suivant :

1. Compte de gestion du percepteur; 2. Compte administratif du maire; 3. Comptes et budgets du Bureau de bienfaisance; 4. Comptes et budgets de l'Hospice; 5. Comptes et budgets des deux paroisses; 6. Budget additionnel communal de 1900; 7. Budget primitif communal de 1901; 8. Demande de section de famille Blanquart (ch. des peupliers); 9. Taxes militaires; 10. Demande par la commune de pavés de rebut; 11. Alléués; 12. Boulevard projeté entre Lille, Roubaix, Tourcoing. (avis du Conseil); 13. Fixation des alignements, rue de Marquette (avis du Conseil).

HALLUIN

SUCCES SCOLAIRE. — Les examens du certificat d'études primaires ont eu lieu vendredi à Tourcoing. Deux élèves de l'école des garçons de la rue de Lille ont obtenu le diplôme : Toman Honoré, Delafosse Armand. L'élève Toman Honoré a mérité le prix départemental du canton nord.

LA FETE DE L'ADORATION. — Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est hier lundi qu'a eu lieu à Halluin, paroisse St-Hilaire, la fête annuelle de l'Adoration. Les offices de la journée ont été très unis; le matin, les communiants ont été nombreux. Le grand'messe célébrée à 9 heures, a été chantée par la maîtrise de la paroisse qui a exécutée une messe d'un grand caractère musical. Les vêpres solennelles ont eu lieu à 2 heures et demie et suivies d'un sermon et du salut.

La fête s'est terminée le soir par un salut au cours duquel un sermon en langue flamande a été prononcé par le R. P. Innocent.

LILLE

UNE RIXE SANGLANTE RUE DU BOURDEAU — Lundi matin, vers trois heures, des passants ont relevé, rue du Bourdeau, un individu qui ne donnait plus signe de vie. Dès qu'il eut repris ses sens, il déclara qu'il se nommait Raymond Dhaine, âgé de 20 ans, couveur, rue des Robleds, 9, et qu'au cours d'une rixe, il avait reçu des blessures à la tête et sur tout le corps. M. le docteur Hochstetter a fait transporter à l'Hôtel-Dieu le blessé, dont l'état est grave.

A SAINT-JACQUES - ROUBAIX

Deuil immédiat

Location de Châles depuis 1 fr.

POMPES FUNEBRES CORNILLE PENNEL

83, rue de Lannoy et 10, rue Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils de luxe et ordinaires, tentures pour chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons pour transports de corps en France et à l'Etranger. Renseignements gratuits pour le matière. Couronnes en tous genres. Téléphone 550356

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille HAQUETTE-LEFEBVRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis-François-Joseph Haquette, veuf en premières noces de Dame Florence Mauvaert, épouse de Dame Estelle Lefebvre, décédé subitement à Roubaix, le 24 juin 1900, dans sa 50e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 26 courant, à 9 heures, aux Vigies, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Services Solennels, qui auront lieu le mercredi 27 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Archimède, 12.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 27 juin 1900, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Catherine-Joseph Lecomte, veuve de Monsieur Hippolyte-Dominique Cardon, décédée à Lille, le 19 mai 1900, dans sa 82e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Maison Fcois HUVENNE

94, rue de Fontenoy, Roubaix (fondée en 1855)

Spécialité de CERCUEILS chêne, orme et bois blanc

CERCUEILS DE LUXE, PLOMBES, ZINGUES ET CAPITONNES

Grand magasin au premier. 67003

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST

64-66, rue de l'Alouette, Roubaix, téléphone. Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'Etranger. 54878

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

A PROPOS DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES DE TOURCOING

Monsieur le Directeur
du « Journal de Roubaix »,

Je vous prie de reproduire les quelques lignes suivantes, extraites de l'« Avenir de Tourcoing-Roubaix » paru ce jour et donnant le compte-rendu sténographique du conseil municipal du 19 courant.

« M. le Maire. — Comment l'on nous accusera d'avoir mal agi » d'avoir travaillé contre les intérêts des Tourquennois, et, c'est celui-là même qui prend la tête du mouvement, M. Vaucampe, que j'ai vu un beau jour venir me proposer de traiter de gré à gré avec lui. »

M. le Maire déclare maintenant seulement que je suis allé le trouver pour traiter. Mais ce qu'il ne dit pas, c'est que ma demande n'a été faite, qu'après avoir reçu la certitude qu'il n'y avait pas d'adjudication. Je lui ai demandé de traiter de gré à gré avec un Tourquennois plutôt qu'avec un étranger, ou, s'il y avait une adjudication qu'il veuille bien me la faire savoir; donc, s'il a traité avec une compagnie étrangère c'est de parti pris.

Le Maire avoue du même coup que le contrat a été passé du temps de l'ancien conseil, ce qui prouve, que si son intention n'avait pas été d'évincer de parti pris les Tourquennois, il les aurait prévenus en temps utile.

M. le Maire, « je vous dis ceci » : Voilà le tarif, voilà maintenant le traité signé par moi, mais non encore signé par le ministre de l'Intérieur. Je vous ferai remarquer que nous ne pouvions pas mentionner dans le traité les restrictions que j'ai fait apporter. Si j'avais voulu les y mettre, le ministre ne les aurait jamais approuvées, mais j'ai les engagements pris devant moi, consignés dans des lettres qui m'ont été adressées, comme maire de Tourcoing, lettres remises au dossier. »

Donc M. le Maire avoue avoir employé un procédé incorrect. Nous en saisirons qui de droit, et il sera curieux de voir si je frapperai un nouveau coup d'épée dans l'eau.

Recevez, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

Aug. Vaucampe, père.

PETITE CORRESPONDANCE

DUBONSSENS. — Nous rappelons que nous ne pouvons utiliser les lettres non signées.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du lundi 25 juin 1900
Présidence de M. Martin, vice-président

UN INCIDENT D'ATELIER. — Lundi dernier, Gustave Hoste, 24 ans, demeurant à Roubaix, boulevard Gambetta, 208, dégraisseur au peignage de MM. Léon Allart et Cie, Grande-Rue, se présentant au travail en complet état d'ivresse, le contre-maître, M. Nuytasse, voulut le changer de poste. « J'aime mieux m'en aller », dit Hoste; « c'est cela, cela vaut mieux, répondit le contre-maître. Mais, aussitôt, l'ouvrier changea d'avis, refusa de bouger, et, saisissant une gourde en fer, il en porta au contre-maître, un violent coup à la tête, la blessure fut grave.

Gustave Hoste fut aussitôt arrêté; on constata qu'il était expulsé de France et que son casier judiciaire portait trace de plusieurs condamnations, dont une notamment pour coups et blessures.

Hoste s'entend infliger 4 mois de prison.

GRAVE AFFAIRE DE MŒURS A LINSELLES. — Henri Debouvère, 23 ans, ouvrier, demeurant à Linselles, rue de la Surprise, a été arrêté pour une grave affaire de mœurs. Dans l'après-midi de mercredi dernier, il a entraîné, dans un endroit écarté, une fillette de 15 ans, complètement inintelligente, et s'est livré, sur elle, à des actes odieux.

Debouvère est condamné à six mois de prison et 25 francs d'amende, en raison de ses bons antécédents, il lui est fait application de la loi Bérenger.

UNE JEUNE VOLEUSE. — Hortense Verstraete, 16 ans, ouvrière de filature à Halluin, a volé 5 francs à une personne chez qui elle demeurait : huit jours de prison avec sursis.

AFFAIRES DIVERSES. — Nathan Lévy, infraction à un arrêté d'interdiction de séjour, 1 mois de prison. — Eugène Grimbel, outrages aux agents, six jours avec sursis.

NORD

NOMBREUSES ESCROQUERIES A DUNKERQUE. — Une quantité incalculable d'escroqueries ont été commises dans l'arrondissement de Dunkerque par deux individus, René Gakière, employé de commerce et Chalou, photographe à Arras.

L'un des escrocs, Gakière, a été arrêté par la gendarmerie d'Hondschoote au moment où il allait passer la frontière. Son complice est activement recherché.

UNE RIXE ENTRE SOLDATS DU 43e ET DU 110e A DUNKERQUE. — Une discussion a éclaté, dans la nuit de dimanche à lundi dans un estaminet de la rue du Magasin-à-poudre, au numéro 22, entre plusieurs soldats du 43e et du 110e. Quelques horions ont été échangés entre les hommes des deux régiments et plusieurs sont sortis dans la rue pour vider le différent. Un civil, Oscar Rousseaux, qui se trouvait également avec eux a voulu les séparer, mal lui en prit, car un des militaires du 43e lui plongea son sabre-baïonnette dans la cuisse gauche. Le malheureux s'affaissa en poussant un cri de douleur et les soldats prirent la fuite.

Un sergent du 110e, qui passait à ce moment, chercha à maintenir celui qui avait donné le coup de baïonnette, mais cet individu parvint à se dégager et à s'enfuir.

Une enquête est ouverte par la police.

BELGIQUE

BRUXELLES

LES PROCES DE M. ROLLAND. — Le Tribunal a examiné lundi l'affaire Millière. M. Millière se prétend avoir été l'objet de diffamations de la part de M. Rolland. Il a été traité par lui d'espion, de mouchard.

Publiquement M. Rolland aurait porté atteinte à l'honneur de M. Millière; dans les « Tablettes françaises » et dans des circulaires imprimées par M. Becquart. C'est pour ces motifs que Me des Cressonnières réclame à MM. Rolland et Becquart, imprimeur, des dommages-intérêts et des insertions.

GAND

FIN DE LA GREVE DES MENUISIERS. — L'Association des entrepreneurs syndiqués de la Flandre orientale, réunie en assemblée générale le 23 juin 1900, a décidé que, considérant qu'à ce jour, le travail chez MM. Callaert, De Leu, De Vliegher, Goossaert, et Van Driessche a pu être repris, grâce à l'embauchage de nouveaux ouvriers et les patrons-menuisiers rouvriront leurs ateliers, lundi, 25 juin, à 6 heures du matin.

Par la fin du lock-out des menuisiers, il n'y a plus aucune industrie à Gand qui ait encore à subir le chômage.

UN MARI QUI TUE SA FEMME. — TENTATIVE DE SUICIDE. — Dimanche soir, un crime a été commis dans une maison du rempart de Plaisance. Un sieur Vandenbossche, père de trois jeunes enfants, a tué sa femme en la frappant de deux coups de couteau. Le mobile du crime est la jalousie. Le meurtrier a tenté de se pendre dans la prison.

OSTENDE

ECHOUAGE D'UN TROIS-MATS FRANÇAIS. — Le trois-mâts français « Blanche » chargé de nitrate et venant du Chili, s'est échoué entre les estacades et le port. L'accident est dû au fait que les « chasses » ne peuvent plus fonctionner à cause des travaux des nouvelles installations maritimes.

ANTOING

LA GREVE DES CARRIERS. — Dans une réunion, le comité de la grève a décidé de pousser celle-ci à outrance. Les grévistes sont très calmes. Le préjudice causé par la grève est très considérable. On dit que les patrons, de leur côté, seraient décidés à résister.

SENEFFE

GREVE DE TERRASSIERS. — 250 ouvriers terrassiers occupés par MM. Charels et Rils aux travaux du canal de Charleroi à Bruxelles ont sollicité une augmentation de salaire qui ne leur a pas été accordée. Ils se sont alors mis en grève. Ces travailleurs sont presque tous Hollandais.

KNOCKE-SUR-MER

MORT MYSTERIEUSE D'UN BRUXELLOIS. — Un Bruxellois, M. Kulman, demeurant rue du Grand-Hospice, a été trouvé étendu, dimanche, sur la plage de Knocke-sur-mer, la tête trouée d'une balle de révolver. D'une somme très importante dont il était porteur à son départ de Bruxelles, on n'a retrouvé sur lui que quelques centimes.

MENIN

ARRESTATION D'UNE VOLEUSE A LA TIRE. — Nous avons eu maintes fois à relater les exploits de pick-pockets opérant dans cette ville et principalement le jour de marché.

La gendarmerie vient d'avoir la main heureuse en découvrant tout au moins l'un des auteurs de ces vols. A la suite de plusieurs plaintes déposées tant à la police qu'à la gendarmerie, une active surveillance était exercée sur la place du marché et les gendarmes n'avaient pas été sans remarquer les allures étranges d'une femme qui, vêtue d'un large manteau se faufilait dans les groupes où elle provoquait des bousculades; la femme semblait profiter de ces désordres pour enfoncer la main dans les poches de ses voisines et d'y dérober leur porte-monnaie ou leur bourse.

Ces soupçons étaient bien fondés; en effet, n'ayant pu la prendre sur le fait, les gendarmes la signalèrent au personnel de la gare qui a son tour surveilla la femme au manteau.

Quelques instants avant le départ du train de Roulers, une dame de Ledeghem, Mme Romanie Debœuf, s'aperçut qu'on venait de lui enlever sa bourse et criait « au voleur ! ». Aussitôt, la femme au manteau se détacha du groupe, se dirigeant vers les cabinets d'aisance; les employés remarquèrent cette manœuvre et à sa sortie elle fut appréhendée. La bourse de Mme Debœuf fut retrouvée vide dans les latrines. La voleuse avait, naturellement vidé le couteau, —20 francs 90, — dans sa poche. Elle n'essaya d'ailleurs pas de nier et fut arrêtée sur le champ; cependant sur une ordonnance du Procureur du Roi, elle fut remise en liberté provisoire. Elle se nomme Sidonie Gœiae, âgée de 28 ans, domicilée à Cuckten, près Roulers.

UN CHEVAL NOYE DANS LA LYS. — Lundi vers 4 heures de l'après-midi, M. Vanholsbecke, marchand de pommes-de-terre, à Halluin, avait arrêté son attelage près d'une prairie, située au hameau du Dernier Patard, à proximité de la Lys. Pendant que M. Vanholsbecke, s'était éloigné pour aller voir son cheval dans la prairie, l'autre cheval attelé à la voiture, prit peur et peu à peu recula dans la Lys. Malgré les efforts tentés immédiatement, on n'est pas parvenu à retirer l'animal vivant.

TOURNAI

ORDRE JUDICIAIRE. — Par arrêté royal du 21 juin 1900 : M. Bertouille, juge au tribunal de première instance de Tournai, est désigné pour remplir les fonctions de juge d'instruction près ce tribunal, pendant un terme de trois ans prenant cours le 27 juin 1900.

UNE FEMME RENVERSEE PAR UN VELO. — Dimanche, à 9 heures 20 du soir, Mme Félicité Gérard, 68 ans, épouse Gaspard Raques, fut renversée, rue Saint-Brice, par un vélo que montait un inconnu. Dans sa chute, elle eut la clavicule gauche fracturée. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Henno, la blessée fut transportée en son domicile, rue des Recollets, 15.

La police locale a ouvert une enquête afin de découvrir l'auteur de cet accident.

ST-GENOIS

DECORATION CIVIQUE. — Par arrêté royal du 21 juin 1900, la décoration civique de première classe est décernée à M. Buyssens, membre du Bureau de Bienfaisance de Saint-Genois.

COURTRAI

ORDRE JUDICIAIRE. — M. Staelens (F. L. B.) candidat huissier à Avelghem, est nommé huissier près le tribunal de première instance séant à Courtrai en remplacement de M. Staelens, démissionnaire.

HERSEAUX

LA FETE COMMUNALE. — Dimanche la kermesse a obtenu son succès habituel. Le temps relativement beau avait attiré dans notre localité une foule d'étrangers. Il n'en a malheureusement pas été de même pour la seconde journée où une pluie abondante est venue contrarier les différentes attractions organisées à cette occasion.

NECROLOGIE. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Jules-François Debay, ancien chef de station à Herseaux. L'enterrement aura lieu le mardi 26 juin, à 9 heures, à Péruwelz, sa paroisse.

ESTAIMBOURG

LA FETE MUSICALE. — C'est dimanche, jour de la kermesse, qu'a eu lieu à Estaimbourg, le grand festival organisé par la fanfare communale avec le bienveillant concours de l'administration. Malgré l'incertitude du temps, une foule considérable s'était transportée dans cette localité. Dès trois heures de l'après-midi, une fois la réception terminée, un cortège composé de douze sociétés a défilé dans l'ordre suivant : les « Troubadours » de Rouhaix, la fanfare les « Amis réunis de Pecq », la fanfare de Saint-Léger, la fanfare la « Lyre » d'Estampuis, la fanfare de Dottignies, les trompettes de Lys, la fanfare l'« Union » d'Hérinnes, l'harmonie communale d'Estampuis, la fanfare « Marie-Henriette » de Néchin, la fanfare de Bailleul, la fanfare communale de Pecq. Deux sociétés, la fanfare la « Paix » de Roubaix et la musique communale de Kain qui avaient envoyé leur adhésion n'ont pas paru à la fête. Après la dislocation du cortège, ont eu lieu, sur le kiosque de la place, au milieu d'une foule d'étrangers, des auditions par les différentes sociétés. Le soir, les illuminations ont été bien réussies et le bal très animé. Le succès de la fête a été complet. Une médaille commémorative a été remise à chaque société ayant pris part au festival.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE TOURNAI. — Audience du 25 juin. — Président, M. Nothomb. — Un domestique de chez Desmedt, ferme Lagache, à Tournai, du nom de Cardon, s'aperçut, en août 1899, qu'on lui avait volé une montre en nickel, une chaîne de montre en acier et une montre en argent, qui se trouvaient dans une chambre commune à tous les domestiques. Cardon porta ses soupçons sur un de ses compagnons, Legaie Charles, dit la Violette, à Tournai, qui avait quitté la ferme le lendemain. L'instruction faite, confirma ces soupçons et Legaie s'entend condamner à six mois et 26 francs.

Heulle Porphyre, 33 ans, journalier à Wattrelos, est condamné, par défaut, à cinq mois de prison et 26 francs d'amende. Il est convaincu de recel d'un fusil volé en 1899, à Bury, chez un nommé Bourgeois et d'une carabine soustraite au préjudice de M. Fendreau, à Péruwels, par un gamin de Péruwelz, âgé de 15 ans, E... A..., vingueur.

Le 26 janvier 1900, vers six heures du soir, un sieur Duquesnois Ernest, dit Thys Nock, né à Herseaux, détenu à la prison de Courtrai, pénétrait dans le cabaret Deneke-Buscart, à Estaimpuis, et, tirant un couteau, se mit à poursuivre la cabaretière en proférant des menaces de mort. Heureusement, il put être désarmé et expulsé à temps. Mais les délits étant caractérisés, il reçoit de leur chef trois mois et 125 francs.

Des habitants d'Anvaing s'aperçurent, le 27 mai 1900, vers deux heures de l'après-midi, sortant de la maison Vanderschueren Fauconnier, deux individus qui se mirent aussitôt à fuir. Poursuivis et arrêtés, ils déclarèrent se nommer De Ceuster Alphonse, né à Pœderle (France), et Level Siméon, né à St-Omer (Pas-de-Calais), et avoir enlevé chez les Vanderschueren des habits et des bijoux qui furent retrouvés sous un tas de feuilles, où les malandrins les avaient cachés. Le Tribunal leur octroie à chacun huit mois de prison.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE COURTRAI. — Audience du 23 juin — Présidence de M. Jonckheere, vice-président. — La nuit du 30 avril au 1er mai 1900, le commissaire de police adjoint, Vanfleteren Alphonse et l'agent de police Descamps Jules, de Mouscron, de service pour l'exécution de l'arrêté sur la fermeture des cabarets, furent outragés et calomniés par un certain Dassonville Alfred, 23 ans, aide-maçon, demeurant à Mouscron. Procès-verbal lui fut déclaré et pour ces faits traduit devant le Tribunal; il est condamné à l'audience de ce matin à quinze jours de prison et 26 francs d'amende ou huit jours de prison pour calomnies envers l'agent et à huit jours de prison et 26 francs d'amende ou huit jours de prison pour outrages à l'officier de police, conditionnellement avec un sursis de cinq ans.

— Bonte Clémence, 33 ans, femme Debenne, ouvrière à Herseaux, inculpée d'avoir, à Herseaux, le 18 janvier 1900, volé une pèlerine au préjudice de Tavernier Irma, femme Pollet, cabaretière, est renvoyée sans frais de la poursuite, le fait n'étant pas établi.

— Eversert Marie, 55 ans, ouvrière, à Reckem, Dronkaard, prévenue d'avoir, à Wevelghem, le 24 avril 1900, outragé le commissaire de police Vandenberghe Jules, et, le 21 avril, outragé Pattyn Pierre, ouvrier agricole, à Wevelghem, à raison de sa déposition en justice, est condamnée à deux amendes de 26 francs chacune ou huit jours de prison pour chaque amende.

LE ROB LECHAUX enrichit le sang. Si l'on veut être renseigné sur la merveilleuse efficacité de ce médicament, il faut lire la brochure que l'inventeur M. Lechaux, pharmacien à Bordeaux envoie gratuitement. Il expédie aussi, 3 flacons ROB LECHAUX franco de port et d'emballage contre mandat-poste de 12 francs et 6 flacons contre 21 francs. 70510d

LA VUE
conservée et rétablie

par l'emploi des verres spéciaux combinés et perfectionnés. Les personnes dont la vue est affaiblie par l'âge, par un travail assidu ou d'autres causes quelconques trouveront un soulagement immédiat par l'emploi de ces verres choisis méthodiquement pour chaque genre de vue. Nouveaux systèmes de montures de pince-nez et lunettes en or, argent et nickel ne tombant ni blessant le nez. Verres cristal de roche axe. Lunettes depuis 0.75. Pince-nez depuis 1.25. Spécialité de jumelles de théâtre, baromètre, Thermomètres, Compte-fils, Loupes, Yeux artificiels, Tubes pour niveaux d'eau, etc., etc. Exécution méticuleuse et rapide des ordonnances de MM. les docteurs oculistes. Réparations en tous genres.

A L'OPTOMETRE

L. JOSÉ-FRIBOURG, Opticien-Spécialiste

ROUBAIX — 18 bis, Grande-Rue, 18 bis — ROUBAIX

Si vous avez les digestions pénibles, lourdeurs, somnolence, congestions après les repas, prenez les Pilules Suisses et vous serez soulagé. 1 fr. 50. 70509d

LA CONSTIPATION ET L'INFLAMMATION

SONT VAINCUES PAR

LES GRAINES DE SANTÉ VÉGÉTALES

(marque déposée)

graine naturelle de Psyllium, épurée par un procédé spécial de la maison

préparées par Jules BARBRY, botaniste-herboriste

11, Rue du Bois, 11, ROUBAIX

Les Graines de Santé végétales dont la popularité est justifiée par leur efficacité incontestable, ne sont pas un médicament, elles peuvent être prises sans crainte à tout âge en tous temps et en toutes circonstances, elles suppriment rapidement la constipation, les coliques, l'inflammation de l'estomac et des intestins, l'échauffement et les digestions laborieuses.

Prix de la boîte : 1 fr. 25; 6 boîtes : 7 fr.

Inutile de demander les Graines de Santé dans d'autres maisons. M. Barbry n'a pas de dépositaires.

MALADIES DES VOIES URINAIRES

Docteur FEUCHÈRE, médecin-spécialiste

de la Faculté de Paris

3, rue de Lorraine, Roubaix. — Mardi, jeudi, samedi, de heures 1/2 à 3 heures du soir. 547009

LA PETITE TRAITÉ OPÉRATIONS DE BOURSE est envoyé gratuitement par Georges Milliaud, banquier, Dr du Financier National, des 138, rue Montmartre, PARIS. (Succursale : A. 30, r. Lafayette; B. 42, Boulevard Magenta)

FABRIQUE DE MEUBLES & SIÈGES

BAMBOU ET ROTIN

pour vérandahs, bureaux, salons japonais

Travaux de décoration

E. ROBACHE, 12, Rue de Mouvaux, ROUBAIX

Rhumatisme, Goutte, Gravelle, Douleurs. Guérison radicale pour 6 fr. 50 avec

L'ANTIDOLORINE

Dépositaires régionaux pharmacies à Lille, Baisinea-Roubaix, Couvreur; à Tourcoing, Bruneau; Mouscron, Fonder; Tournai, Brame; Courtrai, Bossaert. 52700

BONSECOURS

HYDROTHÉRAPIE

DU DOCTEUR DELAUNOIS 57718

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

40, rue de la Gare, Roubaix

paie dès à présent, sans aucun frais, les coupons à l'échéance du 1er juillet.

La Société Générale exécute tous Ordres de Bourse en France et à l'étranger; elle se charge des opérations diverses sur titres : échanges, versements, transferts, etc. Souscriptions. 70236

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — Concours de Saint-Just, organisé par l'Avenir du Tilleul, et donné chez Mme veuve Duforest, rue du Pile. 458 pigeons lâchés à 7 heures par M. Demulder. 1er prix, Richomme, U.p.; 2e, Dulaurier, 5p.; 3e, Vossart; 4e, Bachy, 3p.; 5e, Roussel, 5p.; 6e, Descamp.p.; 7e, Lincke, 5p.; 8e, Mangin, 3p.; 9e, Hélin, 3p.; 10e, Derick, 2p.; 11e, Bailly; 12e, Candelier; 13e, Lambreck; 14e, De Cooschère, 3p.; 15e, Farvacque, 3p.; 16e, Fontaine, p.; 17e, Deffresnes, p.; 18e, Lambré, 2p.; 19e, Bertha, p.; 20e, Leclercq, p.; 21e, Vansoebeck, p.; 22e, Duforest; 23e, Lezy, p.; 24e, Vamkempen, p.; 25e, Cailleux; 26e, Gilman, p.; 27e, Bemry, p.; 28e, Senneville, p.; 29e, Dulaurier, p.; 30e, Delemart; 31e, Lahousse; 32e, Degrick; 33e, Dulaurier; 34e, Desfrennes; 35e, Vandevoer; 36e, Lobry; 37e, Bauduin; 38e, Destoblelaere; 39e, Lezy; 40e, Lefebvre; 41e, Descamps; 42e, Maes; 43e, Dervaux; 44e, Dulaurier; 45e, Pollet. — Le premier pigeon a été constaté à 8 h. 46"58" avec une vitesse de 1325 m. 14 à la minute, le dernier à 8 h. 49"55" avec une vitesse de 1293 mètres 65.

— Tours, organisé par l'Union Fédérale et la Fédération Roubaisienne, chez M. Josserand, rue du Fresnoy. 342 pigeons lâchés à 5 heures par M. Dedoncker. — 1er prix, Willem; 2e Leduc, U.4p.; 3e, Mignot, p.; 4e, Gallet, 5p.; 5e, Loth, 2p.; 6e, Legraud, p.; 7e, Nutte, 4p.; 8e, Dujardin, 4p.; 9e, Dolphens, 5p.; 10e, Ledru, 2p.; 11e, Debruyne, 3p.; 12e, Legrand, p.; 13e, Dphamel, p.; 14e, Kimpe, 3p.; 15e, Caleune, 2p.; 16e, Verstraete, 2p.; 17e, Six-Bossut, p.; 18e, Legrand, p.; 19e, Dupire, 3p.; 20e, Decottignies, p.; 21e, Pruvost; 22e, Millescamps; 23e, Deportar, 2p.; 24e, Legrand, p.; 25e, Debruyne, 4p.; 26e, Losfeld, 3p.; 27e, Catteau; 28e, Mordacq, p.; 29e, Losfeld; 30e, Six-Bossut; 31e, Kindt; 32e Vanackère; 33e, Cornille; 34e, Degrave. — Le premier pigeon a été constaté à 10 h. 47"54" avec une vitesse de 1177 m. 15 à la minute, le dernier à 10 h. 53"44" avec une vitesse de 1158 mètres 78.

CROIX. — Résultat du concours de Chantilly organisé par l'Association des fédérations du Centre de Croix et des Cercles de l'Ouest, chez M. Gahide, rue Kléber. 163 pigeons lâchés à 6 heures, vent sud-ouest. par M. Verpraet. — 1er prix, Boutchout, U.4p.; 2e, Maasquelin; 3e, Dhal, 3p.; 4e, Cocu, 3p.; 5e, Roy, p.; 6e, Dekispoter, 2p.; 7e, Deberghes, 2p.; 8e, Bone, p.; 9e, Roy, p.; 10e, Descamps; 11e, Dhal, p.; 12e, Henri Clement, p.; 13e, Delbarre; 14e, Sory, p.; 15e, Sadoine. — Série de 3 pigeons, M. Deberghes; série de 2 pigeons, M. Vanherpe.

LE PAROISSIEN DES VILLES D'EAUX. — Beau volume in-32, cadres rouges, filets croisés, orné de gravures, imprimé sur papier indien, en caractères très nets et très lisibles, (VIII, 424 pp.), broché, net 3 fr., Paris, Lethielleux, 10, rue Cassette; Lille, Deman, rue Esquermoise et Bergès, rue Royale.

Au moment de boucler vos malles et de partir pour un voyage d'excursion, pour une saison à la mer ou à une station d'eaux, à l'heure où vous vous dirigez vers Vichy, Contrexéville, Aix, La Bourboule, Cauterets, voulez-vous avoir dans vos bagages un paroissien joli, peu encombrant, (100 grammes), qui vous servira pour toutes les occasions où votre religion désirera prier et même qui vous donnera de fort utiles conseils sur les différents devoirs que font naître les rencontres de la route ou les nécessités d'un traitement ? Prenez le « Paroissien des villes d'eaux ». Ce petit volume gracieux, imprimé sur papier indien, contenant plus de 400 pages et ne pesant pas plus de 100 grammes, est l'idéal de ce que peut désirer la piété du voyageur ou du baigneur. Il donne à tous les deux, les prières de la messe, les offices de tous les dimanches et principales fêtes depuis le 1er juin jusqu'au 1er octobre, tout ce qui est nécessaire pour sanctifier la journée, les prières de la confession et la communion. On y trouve une messe pour les matins des jours de voyage, les prières liturgiques l'« Itinéraire » pour la route, une messe des infirmes afin d'aider par la prière l'efficacité du repos ou du traitement pour les baigneurs. Enfin la partie caractéristique du volume, celle qui lui donne son originalité et une grande valeur morale, c'est une série de 21 méditations tirées des choses au milieu desquelles se meut le voyageur ou le baigneur et disant les devoirs de circonstance qu'atteignent l'un et l'autre. L'auteur, M. l'abbé Chollet, professeur à la faculté de théologie de Lille, a coupé à ces méditations les fruits d'une expérience de plusieurs années acquise dans les stations d'eaux des Alpes et des Pyrénées. Lire ces pages, c'est ajouter le traitement de l'âme à celui du corps et s'acheminer à la santé totale.

COMPTOIR RÉGIONAL DU NORD

CLAISSE & Cie

TOURCOING, 5, rue Carnot, 5, TOURCOING

CHANGE — ORDRES DE BOURSE — COUPONS

Titres contre Espèces — Espèces contre Titres

Constitution de Sociétés

COMPAGNIE FINANCIERE

Belge-Française

(BELFRANCE)

Société anonyme au capital de 5 millions de francs

BUREAUX ET AGENCES :

BRUXELLES	JEUMONT	ARRAS
PARIS	DENAIN	BOULOGNE
ROUBAIX	BÉTHUNE	ARMENTIÈRES
TOURCOING	CREIL	CAMBRAI
HAUMONT	ORCHIES	HÉNIN-LIÉTARD
VALENCIENNES	CALAIS	ABBEVILLE
LENS	AVESNES	DOUAI
COMPIÈGNE	ANZIN	SAINT-OMER
SAINT-AMAND	BRUAY	HAZEBROUCK
HALLUIN	AMIENS	WORMHOUDT
MONTDIDIER	SAINT-POL	DUNKERQUE
DOULLENS	SOMAIN	LA BASSÉE

La Compagnie Financière Belge-Française (BELFRANCE), fondée par un groupe franco-belge, traite les opérations suivantes aux conditions les plus réduites.

ORDRES DE BOURSE

Paris, Lille, Bruxelles, Amsterdam, Londres, Berlin, Lyon, etc

OPÉRATIONS A FORFAIT

Titres contre espèces sur toutes les valeurs cotées

Opérations de banque, d'escompte, dépôts à vue et à terme, comptes de chèques, avances sur titres, versements et échanges, émissions, vérification de tirages.

Constitutions de Sociétés Industrielles et Commerciales

BULLETIN FINANCIER

Paris, 25 juin 1900.

Le Trois fermait avant-hier à 100 20, il se traite ce matin aux cours suivants : 100 25, 26, 31, 28, 25, 20.

L'Extérieure varie de 71 90 à 72 10, l'Italie de 95 20 à 95 07; la série ottomane D se retrouve à 23.

Ces mouvements n'indiquent pas que le marché ait pris un parti décisif; ses hésitations continuent.

Comptoir Financier Fr. De Cooman

ROUBAIX — 14, rue St-Georges
TOURCOING — 8, Boulev. Gambetta

AGENCES :

ABBEVILLE	COMINES	MAUBEUGE
AMIENS	DOUAI	PARIS
ARMENTIÈRES	DUNKERQUE	PÉRUWELZ
ARRAS	ELBEUF	REMIREMONT
BAILLEUL	FÉCAMP	ROUEN
BORDEAUX	GAND	SAINT-QUENTIN
BRUXELLES	LE HAVRE	SEDAN
CAMBRAI	LILLE	TOURNAI
CAUDRY	LYON	VALENCIENNES

Paiement sans aucuns frais de coupons français, belges et étrangers. Renseignements gratuits.

ORDRES DE BOURSE

Les opérations se traitent, titres contre argent, argent contre titres. Courtage un franc par mille, sans aucuns frais supplémentaires pour toutes les opérations effectuées aux bourses belges.

La Maison ne se charge d'aucune opération à terme.

La Villette, 25 juin. — Bestiaux.

Espèces	Amenés	Vendus	1re qté	2e qté	3e qté	Prix extrêmes viande nette	Prix extrêmes Poids vif
Bœufs	3.462	3.367	1 48	1 34	1 10	1 00 à 1 54	» 64 à » 98
Vaches	1.481	1.457	1 45	1 20	98	» 89 1 45	» 64 » 96
Taureaux	283	278	1 00	96	» 70	» 56 1 10	» 40 » 84
Veaux	1 585	1.642	1 80	1 60	1 20	1 35 1 90	» 96 1 46
Moutons	19.612	18.812	1 85	1 64	1 50	1 25 2 05	» 76 1 23
Porcs	3.400	3.400	1 50	1 42	1 35	1 30 1 54	» 80 1 00

Goûtez le CHAMPAGNE

Brillat-Savarin

Grand mousseux	2,85
Grand sillery	3,50
Carte noire	4,50
Carte bleue	5,50
Carte blanche	7,00

Ecrire à BRILLAT-SAVARIN, REIMS (Marne).

Même dans les prix inférieurs ce Champagne est d'une qualité supérieure.

ESTOMAC, SANG, GOUTTE

Docteur BOLE

83, Grande-Rue, 82, en face la rue du Collège

ROUBAIX

Tous les jours, sauf le lundi, de 1 heure à 3 heures

SUR LES 7 PREMIERS de la course Bordeaux-Paris, 5 montaient la bicyclette de la société « La Française » marque Diamant. M. Garin, arrivé 1er au vélodrome; A. Garin et Frédéric ensemble 3e; Alleaume, 6e, et Barbrel, 7e. C'est-à-dire que presque tous les coureurs n'avaient osé affronter la lutte qu'avec les machines de la célèbre marque « Diamant. » En vente chez MM. Garin et Bernaux, Roubaix. 70536d

VARICES

et MAUX